

REGLEMENT COMPLET
JEU
« Viens révéler le Bleu en toi »

Article 1 : Société Organisatrice

La Société Mondelez Europe Services GmbH Succursale française, enregistrée sous le numéro 508 852 258 RCS Nanterre, dont le siège social se trouve 6 Avenue Réaumur - 92140 CLAMART, dont le siège social de la société mère est Mondelez Europe Services GmbH - au capital de 20 000 Francs Suisse - Lindbergh-Allee 1, 8152 Glattpark – SUISSE - N° enregistrement CHE-114.352.032 (Ci-après la « Société Organisatrice ») organise un jeu avec obligation d'achat intitulé « Belin, TUC & Milka : Viens révéler le Bleu en toi » (Ci-après le « Jeu »), qui se déroulera du 01/10/22 au 31/01/2023 inclu.

La Société Organisatrice informe expressément les participants, et les participants reconnaissent, en participant au Jeu, que Facebook, Twitter, Snapchat, Instagram, Youtube ne parrainent ni ne gèrent le Jeu de quelque façon que ce soit et que Facebook, Twitter, Snapchat, Instagram, Youtube ne pourront en aucun cas être tenu responsables d'un quelconque dommage résultant de la gestion ou de l'organisation du Jeu. Les informations fournies par les participants dans le cadre de ce Jeu sont destinées à la Société Organisatrice et non à Facebook, Twitter, Snapchat, Instagram, Youtube.

Article 2 : Supports du Jeu

Le Jeu avec obligation d'achat se déroulera du 01/10/2022 au 31/01/2023 inclus et sera annoncé sur :

1. Le Site internet dédié, hébergé à l'adresse suivante :
« [http:// www.viensreveilerlebleuentoi.com](http://www.viensreveilerlebleuentoi.com) »
2. Le Site Ma Vie en Couleurs <https://www.mavieencouleurs.fr/marques/belin>
3. La page Facebook de la marque Belin
[https://www.facebook.com/aperobelin/?ref=bookmarks, et Milka](https://www.facebook.com/aperobelin/?ref=bookmarks,etMilka)
https://www.facebook.com/chocolat/?brand_redir=254614357973274
4. [médiatisé Facebook, Instagram et Youtube](#)
5. De la publicité sur les Lieux de Vente dans les magasins participants.

Article 3 : Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse Comprise, et DROM COM, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, des points de vente et de leurs familles respectives, ainsi que toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation ET/OU la gestion du Jeu.

Pour participer au Jeu, il suffit à la personne intéressée de :

1. Acheter 2 produits commercialisés sous l'une des marques suivantes : BELIN, TUC ou MILKA (tablettes de chocolat (exceptées les tablettes Daim, LU et Oreo), confiseries de chocolat, pâte à tartiner) dont la liste des produits ouvrant le droit à participation est indiquée en annexe 1 au présent règlement ;
2. se rendre sur le site internet www.viensrévélerlebleueto.com
3. Compléter le formulaire d'inscription au site www.mavieencouleurs.fr en renseignant son nom, prénom, adresse électronique (mentions obligatoires) OU se connecter à son compte si le participant en possède déjà un ;
4. Cocher la case "j'ai lu et j'accepte le règlement du jeu"
5. Télécharger une photo de sa preuve d'achat. Les preuves d'achat seront considérées comme conformes sous réserve que soient lisibles les informations suivantes : enseigne, libellé du/des produits Belin, TUC ou Milka (Annexe 1. Liste des produits Belin, TUC et Milka participants) et leurs montants TTC, date et heure d'achat et numéro de ticket de caisse.
Les participants devront conserver leur ticket de caisse jusqu'à la fin du Jeu car il pourra leur être demandé afin de contrôler la validité de la participation
6. Compléter le formulaire comportant les informations nécessaires à la livraison en cas de gain (nom prénom adresse postale + CP, taille vêtement, adresse électronique.
7. Cocher la case « *je certifie habiter en France* » (*Corse et DROM COM inclus*)
8. Valider son inscription en cliquant sur le bouton prévu à cet effet avant la date limite de participation.

Une nouvelle fenêtre apparaîtra alors avec un ballon de football à gratter dès lors que le consommateur aura téléchargé sa ou ses preuves d'achat et cliqué sur "Jouer"

Le participant devra alors gratter le ballon de football pour découvrir s'il a gagné ou perdu.

Après avoir validé sa participation, 2 produits déclarés donnent droit à une unique inscription au tirage au sort.

Plus le participant déclare de produits, plus il a de chances de gagner une dotation en instants gagnants. Son inscription au tirage au sort n'est comptabilisée qu'une seule fois.

Il n'y a aucune limitation de participation au Jeu. Néanmoins, le participant doit télécharger une preuve d'achat différente pour chaque participation. En cas d'utilisation de la même preuve d'achat à plusieurs reprises, la participation non conforme sera annulée et le gain éventuel associé à cette participation sera remis en jeu.

Le gagnant fait élection de domicile à l'adresse qu'il aura indiquée et confirmée. La Société organisatrice ne pourra pas voir sa responsabilité engagée si elle est obligée de remettre en jeu la dotation gagnée car elle ne parvient pas à joindre un gagnant du fait de ses coordonnées erronées.

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique de la liste de gagnants.

Article 4 : Dotations

4.1 : Définition des dotations et détermination des gagnants

Deux catégories de dotations sont à gagner pendant toute la durée du Jeu et sont définies ci-après à l'article 4.1.1 « Instants Gagnants » et 4.1.2 « Tirage au sort ».

4.1.1. Instants Gagnants

A gagner pendant toute la durée du Jeu dans le cadre de la mécanique des instants gagnants mis en place dans le cadre du Jeu :

Un total de 163 dotations composé de la façon suivante :

- *3 maillots officiels de l'Equipe de France de football 2 étoiles dédiacés, d'une valeur unitaire commerciale de 85,00€ TTC (taille S ou L en fonction des stocks disponibles)*
- *40 maillots officiels de l'Equipe de France de football 2 étoiles, d'une valeur commerciale unitaire de 85,00€ TTC. (Tailles S, M, L ou XL en fonction des tailles disponibles)*
- *30 hoodies FFF d'une valeur unitaire commerciale de 36€ TTC (taille S, M, L ou XL en fonction des stocks disponibles)*
- *40 T-shirts FFF d'une valeur unitaire commerciale de 16,20€ TTC (taille S, M, L ou XL en fonction des stocks disponibles)*
- *50 sacs FFF d'une valeur unitaire commerciale de 16€ TTC.*

Les gagnants seront informés de leur gain immédiatement sur le site internet du Jeu et recevront en plus un email de confirmation leur indiquant que leur(s) preuve(s) d'achat est en cours de vérification. La/les preuve(s) d'achat envoyée(s) par le participant sera contrôlée afin de vérifier l'ensemble des informations demandées pour la participation. Après validation de leur preuve d'achat, ils recevront alors, dans un délai de 5 (cinq) jours ouvrés, un mail leur confirmant leur gain. Ils recevront leurs dotations, par courrier envoyé à l'adresse indiquée pendant l'étape 2/2 du site internet dans un délai approximatif de 6 à 8 semaines sous réserve que l'adresse postale renseignée soit à jour et valable. La société organisatrice fera son maximum pour respecter le choix de la taille de T-shirt, Sweat à capuche et Maillot formulé dans la demande, en fonction des stocks restant disponibles. Sa responsabilité ne pourra pas être engagée si le choix de la taille formulée par le participant n'est pas respecté.

Si la preuve d'achat ne respecte pas les modalités définies dans l'article 4 et/ou les conditions de participation telles qu'exposées à l'article 4 ne sont pas respectées, les participants reconnaissent et acceptent expressément que leur gain soit définitivement perdu sans que la responsabilité de la société organisatrice ne puisse être recherchée en aucune façon.

4.1.2 Tirage au sort

La participation du consommateur n'est prise en compte qu'une seule fois, même s'il participe plusieurs fois pour remporter les dotations lors des instants gagnants. 1 participation = 1 chance de gagner une dotation + 1 inscription unique au tirage au sort. Plus le consommateur

joue, plus il multiplie ses chances de gagner une des 163 dotations mais n'est enregistré qu'une seule fois pour participer au tirage au sort.

A gagner à la fin du Jeu par tirage au sort :

1 week-end au Centre National du Football à Clairefontaine (du samedi matin au dimanche fin d'après-midi) dans la limite de 11 personnes d'une valeur commerciale unitaire de 8 000€TTC. L'hébergement au Centre National du Football à Clairefontaine est compris pour 1 nuit (celle du samedi soir), ainsi que 3 repas (déjeuner et dîner du samedi ainsi que le déjeuner du dimanche midi) 1 entraînement de football et des activités en extérieur.

Le gagnant du tirage au sort sera informé de son gain par mail (à l'adresse e-mail qu'il aura renseignée lors de la création de son compte) dans un délai de 10 jours ouvrés maximum après le tirage au sort, sous réserve de la validation de toutes ses preuves d'achat et que l'adresse e-mail renseignée soit également valide pour permettre la prise de contact.

Le week-end sera valable sur la période d'Avril 2023 à décembre 2023 (hors Noël et Jour de l'an) en fonction des disponibilités et des restrictions administratives éventuelles.

Les frais de transports sont à la charge du gagnant.

Attention : en cas de nouveau protocole sanitaire ne permettant pas la tenue du weekend ou ne permettant pas la mise en place de cette opération par le CNF, la dotation pourra être modifiée à l'unique discrétion de la Société Organisatrice et ne pourra pas faire l'objet d'une contestation par le gagnant.

Le tirage au sort sera effectué le 14 février 2023 sous contrôle d'huissier.

Le gagnant du tirage au sort sera informé par e-mail à l'adresse e-mail qu'il aura renseignée lors de la création de son compte sous réserve de la validation de toutes les conditions de participations telles qu'exposées au présent règlement et de ses preuves d'achat, dans un délai de 72h minimum et 10 jours ouvrés maximum après le tirage au sort.

4.2 : Précisions sur les dotations

Les dotations sont non modifiables, non échangeables et non remboursables.

Si le gagnant souhaite des prestations supplémentaires non comprises dans le descriptif de la dotation ou si les prestations liées choisies par le gagnant correspondent à une valeur commerciale plus élevée que celle initialement prévue par la Société Organisatrice, le surcoût sera alors à la charge personnelle exclusive du gagnant.

La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Les présentes dotations ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

Par ailleurs, si les circonstances exceptionnelles non prévues à la date des présentes devaient survenir, la Société organisatrice se réserve le droit de modifier les dates de jeu ainsi que les dates fixées pour le bénéfice du week-end.

Article 5 : Modalités et détermination des gagnants

5.1 Détermination des gagnants des instants gagnants

Les gagnants seront informés de leur gain immédiatement sur le site internet du Jeu. La preuve d'achat envoyée par le participant sera contrôlée afin de vérifier l'ensemble des informations demandées pour la participation. Après validation de leur preuve d'achat, ils recevront alors, dans un délai de 5 (cinq) jours ouvrés, un mail leur confirmant leur gain.

Si la preuve d'achat téléchargée par le participant n'est pas conforme, il ne pourra alors être considéré comme gagnant, et recevra un mail l'informant que sa participation ne peut être retenue. Les Sociétés Organisatrices pourront alors disposer de la dotation non attribuée dans ce cadre, comme elles le souhaitent.

Tout gagnant qui ne se sera pas manifesté sera considéré comme ayant définitivement renoncé à son gain et ceci, sans que la responsabilité des Sociétés Organisatrices ne puisse être mise en cause. Les Sociétés Organisatrices pourront alors disposer de la dotation non attribuée dans ce cadre, comme elles le souhaitent.

On entend par « instant gagnant » une programmation informatique déterminant que la connexion correspondant à un certain instant (date, heure, minute et seconde exacte) est déclarée gagnante de l'une des dotations stipulées à l'article 4. La liste des instants gagnants est définie de manière aléatoire en fonction du nombre de dotations et des dates d'ouverture et de clôture du Jeu.

Si le moment où le participant termine de gratter la surface de l'image du ballon de football coïncide avec l'un des « instants gagnants », il recevra immédiatement un message lui indiquant qu'il a gagné l'une des dotations mises en jeu. Si le participant a perdu, il recevra immédiatement un message sur la plateforme l'avertissant qu'il n'a pas gagné. A défaut de clic coïncidant avec « l'instant gagnant » le premier clic arrivant après l'instant gagnant sera considéré comme gagnant.

La liste des instants gagnants a été déposée chez Maître TRICOU, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL DONSIMONI TRICOU IMARD COTTINET & ASSOCIES ALLIANCE JURIS, dont le siège est 73 bis rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES.

Les gagnants recevront leurs dotations par courrier envoyé à l'adresse indiquée sur le formulaire dans un délai approximatif de 6 à 8 semaines à compter du renseignement de leur adresse postale.

5.2 Détermination du gagnant du tirage au sort

Un tirage au sort aura lieu le vendredi 14 février 2023 sous contrôle d'huissier pour déterminer le gagnant ainsi qu'un suppléant.

Le gagnant de ce tirage au sort sera contacté par mail sous réserve de la validation de toutes ses preuves d'achat, dans un délai de 72h minimum et 10 jours ouvrés maximum.

Si les preuves d'achat ne sont pas valides, la dotation non attribuée sera réattribuée au suppléant.

A défaut de réponse de sa part dans un délai de 72h, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation. La dotation non attribuée sera réattribuée au suppléant. Le suppléant sera informé de son gain dans la seule éventualité où la dotation lui serait attribuée.

Article 6 : Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes du Jeu.

Le présent règlement a été déposé chez Maître TRICOU, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL DONSIMONI TRICOU IMARD COTTINET & ASSOCIES ALLIANCE JURIS, dont le siège est 73 bis rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES.

Il est disponible sur www.viensrévélerlebleueto.com pendant toute la durée du Jeu.

Le présent règlement peut également être obtenu, jusqu'au 28/02/23, sur simple demande écrite à l'Adresse du Jeu.

Il est précisé que le timbre utilisé pour la demande de communication du règlement ne sera pas remboursé.

Article 7 : Non remboursement des frais de participation

Les frais de participation au Jeu quels qu'ils soient (frais d'affranchissement, frais de connexion internet...) ne sont pas remboursés par la Société Organisatrice.

Article 8 : Limite de responsabilité

8.1. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la connexion internet, communication téléphonique ou du mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable et qui interviendrait pendant la durée du Jeu.

Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger son matériel et les données stockées sur ses équipements (informatique et téléphonique) contre tout atteinte. La participation au Jeu implique notamment la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage émanant de tiers et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou de tout autre aléa lié aux services postaux.

8.2. Les participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice (éléments de connexion et informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu) aient force probante jusqu'à preuve du contraire.

8.3. La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants. La Société Organisatrice ne saurait en particulier être tenue responsable de la défaillance du matériel des participants (téléphone, smartphone, ordinateurs...), de la perte de données susceptibles d'en résulter pour une cause non imputable à la Société Organisatrice et de l'incidence de ces défaillances sur leur participation au Jeu.

8.4. Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitable ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni son adresse postale, ni son adresse électronique, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne recevra ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

8.5. Tirage au sort et Instants gagnants

8.5.1 Instants gagnants

Les gagnants des instants gagnants seront informés immédiatement sur le site internet du Jeu de leur gain. La preuve d'achat envoyée par le participant sera contrôlée afin de vérifier l'ensemble des informations demandées pour la participation. Après validation de leur preuve d'achat, ils recevront alors, dans un délai de 5 (cinq) jours ouvrés, un mail leur confirmant leur gain. Ils recevront leur dotation dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de leur participation à l'adresse de livraison qu'ils auront renseignée après leur connexion/inscription, pendant l'étape 2/2.

Dans le cas où la Société Organisatrice ne parviendrait pas à joindre le gagnant par email, (conformément aux coordonnées indiquées dans le formulaire d'inscription) après 2 tentatives (en laissant des messages sur la boîte email du gagnant), le gagnant n'ayant pas réclamé son gain dans un délai de 72h suivant la date de l'email ou du message téléphonique lui notifiant son gain, ou si le gagnant n'aurait pas retiré sa dotation pendant les délais impartis à la Poste, il sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La

dotation ne sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle restera de la propriété de la Société Organisatrice et pourra être réattribuée à un suppléant ou utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure.

En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par la Société Organisatrice et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

8.5.2 Tirage au sort

Le gagnant du tirage au sort sera informé par mail à l'adresse mail qu'il aura renseignée lors de la création de son compte. Le gagnant sera contacté par mail dans un délai de 72h minimum et 10 jours ouvrés maximum après le tirage au sort. A défaut de réponse de sa part dans un délai de 72h, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

Dans le cas où la Société Organisatrice ne parviendrait pas à joindre le gagnant par email (conformément aux coordonnées indiquées dans le formulaire d'inscription) après 2 tentatives (en laissant des messages sur la boîte email du gagnant), ou si le gagnant n'aurait pas retiré sa dotation pendant les délais impartis à la Poste, il sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement mais elle pourra être réattribuée à un suppléant.

Article 9 : Disqualification

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge, leur adresse et leur email dans le cadre du Jeu. Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

Toute fraude ou tentative de fraude, utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au Jeu de façon mécanique et/ou d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ou autre est proscrite.

La Société Organisatrice pourra ainsi exclure, suspendre et/ou annuler définitivement la participation d'un ou plusieurs participant(s) en cas de constatation d'un comportement suspect consistant notamment en la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même profil de participation, un rythme de gains inhabituels, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc. Elle pourra alors ne pas attribuer les dotations aux participants concernés, au regard des informations en sa possession, et/ou poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou une partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Article 10 : Force majeure

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Article 11 : Exonération de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des dotations qui relèvent de la seule responsabilité du fabricant.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir au(x) gagnant(s) pendant l'utilisation ET/OU la jouissance des dotations.

Article 12 : Autorisation d'utilisation des noms, adresses et images des gagnants

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation expresse du participant, la Société Organisatrice pourra utiliser à titre publicitaire, les nom, adresse, et photographie des participants, sans que cela leur confère un droit à rémunération, ou un avantage quelconque autre que la remise de leur dotation.

Article 13 : Droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduit dans le cadre de ce Jeu est strictement interdite, sauf autorisation expresse et préalable de la Société Organisatrice.

Article 14 : Droit applicable et Litiges

Le Jeu est soumis au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du règlement ET/OU les cas non prévus par le présent règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Article 15 : Protection des données personnelles

La fourniture des données personnelles est obligatoire pour la participation au Jeu. En effet, ces données sont nécessaires pour la bonne gestion du jeu, l'attribution et la remise des dotations et le respect de nos obligations légales découlant du présent règlement. Elles pourront être communiquées au(x) prestataire(s) de services et sous-traitant(s) auxquels la Société organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et ou de la gestion de Jeu.

Les données personnelles transmises par les participants font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion du Jeu et sont destinées à Mondelez Europe Services GmbH – Succursale française. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des informations les concernant ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort desdites données dans le cas où ils décéderaient et, du droit d'opposition lorsque le traitement est réalisé à des fins de prospection ou est fondé sur l'intérêt légitime en écrivant à Mondelez France - Service Consommateurs - 92146 CLAMART Cedex ou à l'adresse mail suivante mdlzconseil@mdlz.com

Le Délégué à la Protection des Données de Europe Services GmbH – Succursale française peut être contacté à l'adresse suivante : MDLZDataProtectionOfficeMEU@mdlz.com

Chaque Participant dispose également du droit de porter ses réclamations auprès de la CNIL dont les coordonnées sont les suivantes :

CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Tél : 01 53 73 22 22

Fax : 01 53 73 22 00

Conformément à la réglementation en vigueur, les données personnelles des participants sont conservées pendant la durée du jeu et ensuite archivées pendant cinq (5) ans pour se conformer aux obligations légales.

Mondelez Europe Services GmbH – Succursale française, les participants peuvent être amenés à recevoir des propositions commerciales sur les produits du groupe Mondelēz International, ou des propositions commerciales émanant de tiers sur leurs produits et services, par courrier, email, téléphone ou SMS, sous réserve que les participants aient expressément fournis leur consentement au préalable la Société Organisatrice à cet effet, selon les modalités précisées à l'article 5 du présent règlement.

Certains destinataires participant au traitement des données personnelles [indiquer les catégories de destinataires concernés], étant situés en dehors de l'Espace Economique Européen [A compléter par les pays concernés], le transfert de ces données est sécurisé par la mise en place de Clauses Contractuelles types de la Commission Européenne entre

Mondelez Europe Services GmbH – Succursale française les destinataires des données personnelles.

Un exemplaire de ce contrat est mis à la disposition du participant en en faisant la demande à l'adresse du Jeu.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles vous pouvez consulter l'onglet Vie Privée du site www.viensrévélerlebleueto.com



Annexe 1 : liste des produits participants
Annexe 1 – Listes des produits Belin et Tuc participants

Marque	Libellé	EAN
TUC	Tuc Original 100g	5410041001204
TUC	Tuc Original 2x75g	5410041339000
TUC	Tuc Original Triopack 3x100g	7622210464637
TUC	Tuc Original 3x75g Carrefour	7622210430670
TUC	Tuc Sésame 100g	3017760276191
TUC	Tuc Fromage 100g	7622300571351
TUC	Tuc Bacon 100g	5410041143508
TUC	Tuc Bacon 2x100g	3017769150690
TUC	Tuc Chorizo 100g	7622300785468
TUC	Tuc Goût Crème Oignon 100g	5410041472509
TUC	Tuc Tomates & herbes 105g	7622210768926
TUC	Tuc Graines & ciboulette	7622210768933
TUC	Tuc Break Original 250g	7622210128362
TUC	TUC 3X100G BACON LOTX	7622210348791
TUC	TUC 3X100G CHEESE LOTX	7622210348630
TUC	TUC 3X100G CREAM ONION LOTX	7622210820037
TUC	TUC 3X100G CRISPY LOTX.	7622210348715
TUC	TUC SALE LOTX5.	3017760801799
TUC	TUC 4X100G BACON LOTX	7622210191366
TUC	TUC 4X100G FROMAGE	7622210191359
TUC	TUC 100G CHORIZO LOTX4	7622210191380
TUC	TUC 4X100G CREAM ONION LOTX	7622210820068
TUC	TUC BACON LOT4POUR3	7622210191335
TUC	TUC FROMAGE LOT4POUR3	7622210191328
TUC	TUC 4X100G CREAM & ONION 3+1 G	7622210820082
TUC	TUC 4X100G CRISPY 3+1 GRT.	7622210351470
TUC	TUC 100G CRACKERS SESAME EA	3017760276191
TUC	TUC 100G CREME OIGNON EA	5410041472509
TUC	TUC 2x100G CREME OIGNON EA	7622210672681
TUC	Tuc Sésame 2X100g	7622210672742
TUC	Tuc Original 9X100g	7622210191397
TUC	Tuc Original 3X100g	7622210604514
TUC	Tuc Fromage 2X100g	7622210672629

Marque	Libellé	EAN
Belin	Crackers Belin Monaco A L'Emmental 50g	7622210997852
Belin	Crackers Belin Monaco A L'Emmental 100g	7622210998095
Belin	Crackers Belin Monaco A L'Emmental 155g	7622210998804
Belin	Crackers Belin Best Of 50g	3056440046495
Belin	Crackers Belin Best Of 90g	3017760599399
Belin	Crackers Belin Snacky 100g	3056440085197
Belin	Crackers Belin Triangolini Au Pavot Et Au Sésame 100g	3056440083599

Belin	Crackers Belin Best Of 50g	3056440046495
Belin	Crackers Belin Best Of 90g	3017760599399
Belin	Crackers Belin Snacky 100g	3056440085197
Belin	Crackers Belin Triangolini Au Pavot Et Au Sésame 100g	3056440083599
Belin	Crackers Belin Minizza A La Tomate 85g	3056440083995
Belin	Crackers Belin Feuilleté A L'Emmental 85g	3056440038391
Belin	Belin Box Monaco Emmental 205g	3017760667791
Belin	Belin Box Best Of 205g	3017760667890
Belin	Crackers Belin Assortiment Apéritif Monaco 340g	3017760595018
Belin	Crackers Belin Assortiment Réception 380g	3017760459594
Les Recettes		
Belin	Ptits Sablés Fromage affiné italien et romarin	7622201103484
Les Recettes		
Belin	Ptits Sablés Chèvre et pavot	7622210543424
Les Recettes		
Belin	Ptits Croquants Olives Noires et origan	7622201102241
Les Recettes		
Belin	Ptits Croquants Tomate et basilic	7622201103514
Belin	ASSORT.MONACO OFFRE APERITIF.	3017760801294
Belin	ASS.RECEP.OFFRE APERITIF.	3017760800099
Belin	BEL 680G ASSORT. MONACO OF CON	7622210164308
Belin	BEL 760G ASS.RECEP OF CONVI.	7622210164315
Belin	BELIN 285G 2MO 1MZA LOTX	7622210601612
Belin	BELIN 285G 2MO 1FEU LOTX	7622210999979
Belin	BELIN 3X100G MO EMTL LOTX.	7622210601582
Belin	BELIN 470G 3MO 2MZA LOTX	7622210601674
Belin	BELIN 470G 3MO 2FEU LOTX	7622210601902
Belin	BELIN 5X100G MO EMTL LOTX	7622210601643
Belin	BELIN 570G 4MO 2MZA 4+2GT	7622210601872
Belin	BELIN 570G 4MO+2FEU 4+2GT	7622210601841
Belin	BELIN 6X100 MO EMMENTAL 4+2GT	7622210601704
Belin	Belin Monaco LIDL 100g	7622210796301
Belin	Belin Croustilles Emmental 88g NEW	7622210652461
Belin	Belin Croustilles Emmental Format Familial 138g NEW	7622210652478
Belin	Belin Croustilles Cacahuète 88g NEW	7622210652492
Belin	Belin Croustilles Cacahuete Format Familial 138g NEW	7622210652515
Belin	Belin Croustilles Emmental Format Party 210g	7622210634658
Belin	Belin Croustilles Cacahuète Format Party 210g	7622210634665
Belin	Belin Croustilles CUP 55G Cacahuètes	7622210877314
Belin	Belin Croustilles Cup 65G Emmental	7622210877291
Belin	BELIN 4X138G CROUS CAHT LOTX.	7622210723963
Belin	BELIN 4X138G CROUS EMNT LOTX.	7622210723932
Belin	BELIN 88G CROUS CAHT.	7622210652492
Belin	BELIN 88G CROUS EMTL.	7622210652461
Belin	Belin Chipster Pétale Salé 75g	3056440083193
Belin	Belin Chipster Format Économique 150g	3017760361194
Belin	Belin Chipster Multipack 6x22g	7622210711670
Belin	CHIPSTER LOT X 3	3017760596596

Belin	BELIN 6X75G CHPS 5+1GRT.	7622210352408
Les Recettes		
Belin	Belin Chips Soufflées Finement Sale 100g	7622210610645
Les Recettes		
Belin	Belin Chips Soufflées Fromage Frais Et Oignon 100g	7622210610621
Les Recettes		
Belin	Belin Pita Crack's Grana Padano	7622210635921
Les Recettes		
Belin	Belin Pita Crack's Nature Pointe de Sel	7622210635914
Les Recettes		
Belin	Belin Pita Crack's Herbes de Provence	7622210635938
Les Recettes		
Belin	BELIN Chips Soufflées 2X100G ORIG LO	7622210687067
Les Recettes		
Belin	BELIN Chips Soufflées S 2X100G O&C LOT	7622210687265
Belin	Croustilles Tomate Chili 138g	7622201433161
Belin	Croustilles Star Nature 90g	7622201789206
Belin	Croustilles Star Emmental 90g	7622201789367
Belin	Croustilles Star Ketchup 90g	7622201789107
	BELIN CHIP 80G LENT PAP 16CA	
Belin	PAPRIKA	7622201687342
	BELIN CHIP 80G LENT SAL 16CA	
Belin	SALT	7622201686502

AFH

POCKETS SALES	Belin Croustilles Star Nature 25g	7622201522896
POCKETS SALES	Belin Croustilles fromage pocket 35g	3017760381796
PRO FOOD SALES	Assortiment Salé Belin Tradition 720g	3017760596190
PRO FOOD SALES	Assortiment Salé Belin Réception 380g	3017760459594
Lot spécifique METRO	Belin Chipster Salé 6x75g	3017760464390
Lot spécifique METRO	Belin Crackers Minizza 8x85g	3017760291194
Lot spécifique METRO	Belin Crackers Monaco à l'Emmental 8x100g	7622210606808
Lot promo retail	Belin Crackers Assortiment Apéritif Monaco 340g	3017760595018
Lot promo retail	Belin Croustilles Cacahuètes 210g	7622210634665
Lot promo retail	Belin Croustilles Party Emmental 210g	7622210634658
Lot promo retail	TUC Original Nature 6x100g	3017760474597
Lot promo retail	TUC Bacon 4x100g	7622210191366
Lot promo retail	TUC Creme Oignon 4x100g	7622210820068
Lot promo retail	TUC Fromage 4x100G	7622210191359

Annexe 1 : Liste de produits Milka participants

Marque	Description	EAN
MILKA	MKA 200G TABLET MILK 15CA	3045140105106
MILKA	MKA 125G ALPMILK 23CA	8410172652525
MILKA	MKA 100G ALPIN MLK 24CA	3045140105502
MILKA	MKA MILK 5X100G METRO 30CA	3045140011193
MILKA	MKA 4X100G MK ALPIN PROMOTION 9CA	7622300621421
MILKA	MKA 6X100G MILK LOT FAMILIAL 25CA	7622300692506
MILKA	MKA 2X100G MILK 30CA.	7622210369031
MILKA	MKA 3X100G MLK 32CA	7622210667434
MILKA	MILKA 3X100G MILK	7622210667410
MILKA	MKA 6X100G ALP MILK LOT FAMIL 16CA	7622210680594
MILKA	MKA 4X100G ALPINE MILK 9CA GALEC	7622210720535
MILKA	MKA 3X100G ALP MILK 32CA CRF AU SU	7622210720566
MILKA	MKA 5X100G ALPINE MILK 20CA C A.	7622210720580
MILKA	MKA 4X100G ALPINE MILK 35CA	7622210640185
MILKA	MKA 8X100G ALPINE MILK	7622201443498
MILKA	MKA 12X100G ALPINE MILK	7622210739766
MILKA	MKA 2X100G BROKEN NUTS 21CA	7622201119300
MILKA	MKA 2X100G AIM AT THE MILK 21CA	7622400893094
MILKA	MKA 4X100G TENDRE LAIT 30CA	7622210402233
MILKA	MKA 6X100G TENDRE LAIT FAMIL 25CA	7622210402257
MILKA	MKA 8X100G TENDRE LAIT	7622201443634
MILKA	MKA 12X100G TENDRE LAIT	7622300615642
MILKA	MKA 6X100G RICE LOT FAMIL 20CA	7622300718435
MILKA	MKA 8X100G RICE	7622300749705
MILKA	MKA 12X100G RICE	7622210628084
MILKA	MILKA 4X100G RICE OPERATION 30CA	7622300749804
MILKA	MKA 2X100G MILK RICE CRISPY 21CA	7622210439994
MILKA	MKA 200G TABLET MILK WHOLE NUT 12CA	3045140118106
MILKA	MKA HAZELN 4X100G METRO 30CA	3045140011209
MILKA	MKA 2X100G MILK WHOLENUT 18CA	7622210439970
MILKA	MKA 100G WHOLE NUTS 17CA	3045140118502
MILKA	MKA 5X100G MILK WHL NUT LOTFAM 20CA	7622210787712
MILKA	MKA 2X100G CARAMEL 21CA	7622300046408
MILKA	MKA 3X100G CARAMEL	7622210938169
MILKA	MKA 3X100G MILK CARAMEL PRO 32CA	7622210938145
MILKA	MKA 125G MILK WITH HAZELNUT 21CA	7622300450397
	MKA CACAHUETES ET ECLATS	7622210938183
MILKA	MKA 2X100G MILK WTH NUT PASTE 28CA	7622210778857
MILKA	MKA 2X100G BROWNIE 28CA	7622210953940
MILKA	MKA 2X100G PEANUT	7622210870766
MILKA	MKA 2X100G COPAYA	7622201424374
MILKA	MKA 125G ALPMILK WITH ALMONDS 22CA	8410172652600
MILKA	MKA ALMOND 2X90G 30CA	7622201138752
MILKA	MKA 125G MILK WITH HAZELNUT	8410172652549

MILKA	MKA 3X200G ALPINE MILK	7622210148285
MILKA	MMMAX Alpin Milk	7622210693280
MILKA	MMMAX Noisettes	7622210693266
MILKA	MMMAX Peanut	7622210604187
MILKA	MMMAX Caramel et noisettes	7622300134532
MILKA	MMMAX Amandes Caramel	7622210834003
MILKA	MMMAX Nussini	7622201676810
MILKA	MMMAX Choco Swing	9012200872739
MILKA	MMMAX Alpin	7622210713711
MILKA	MMMAX Peanut	7622210665522
MILKA	MMMAX Caramel et noisettes	7622210200402
MILKA	MMMAX Nussini	7622210693266
MILKA	MMMAX Nussini	7622210631756
MILKA	Pâte à tartiner 340g	7622201515492
MILKA	Pâte à tartiner 740g	7622201515447
MILKA	MKA BROKEN NUTS 45g	7622210775566
MILKA	MILKA TENDRE NOIR CAMEL	7622201434533
MILKA	MILKA TENDRE NOIR AMANDES	7622201444860
MILKA	MILKA TENDRE NOIR PLAIN	7622201433017
MILKA	MILKA LAIT ALPIN EDITION FOOT	

Nom	Gencode
Milka Cacahuètes & Caramel 90g	7 622 210 821 294
Milka Caramel 2x100g	7 622 300 046 408
Milka Caramel 3x100G	7 622 210 938 169
Milka Copaya 2x90G	7 622 201 424 374
Milka Lait 100g	3 045 140 105 502
Milka Lait 200g	3 045 140 105 106
Milka lait 3x100G	7 622 210 720 566
Milka Lait 5x100g - carton	3 045 140 011 193
Milka Lait Noisettes 100g	3 045 140 118 502
Milka Lait Noisettes 200g	3 045 140 118 106
Milka Lait Noisettes 2x100g	7 622 210 439 970
Milka Lait Noisettes 4x100g	3 045 140 011 209
Milka Riz Croustillant 2x100g	7 622 210 439 994
Milka Riz Croustillant 4x100G	7 622 300 749 804
Milka Tendre Lait 2x100g	7 622 400 893 094
Milka Tendre au Lait 4x100g	7 622 210 402 233
Milka Tendre Noir Amandes 2x85G	7 622 201 434 533
Milka Tendre Noir Caramel 2x85G	7 622 201 444 860
Milka Tendre Noir Classique 2x85G	7 622 201 433 017
Milka Mini Tablette Lait Noisettes 45g (présentoir de 32 mini ta	7 622 210 775 566
Milka MMAX Lait 270g	7 622 210 693 280
Milka MMAX Lait Noisettes Entières 270g	7 622 210 693 266
Milka Mmmax Nussini 270g	7 622 201 676 810
Milka Lait Minis 200g (sachet de 20 mignonettes de 10g)	7 622 300 707 880
Milka Naps Lait 1,702kg (boite de 355 mignonettes de 4,6g)	7 622 300 334 994
Milka Naps Mix 1kg (tubo de 207 mignonettes de 4,8g)	7 622 300 730 369
Milka Pâte à tartiner 15g	7 622 201 515 546
Milka Pâte à tartiner 340g	7 622 201 515 492
Milka Pâte à tartiner 740g	7 622 201 515 447

Annexe 1 – Liste des produits Milka saisonnier et confiserie participants

EAN

CALENDRIER DE L'AVENT

Milka Calendrier de l'Avent 200g	7622400011498
Milka Calendrier de l'Avent 200g	7622400011498
Milka Calendrier de l'Avent Magic Mix 147g	7622210649775
Milka Calendrier de l'Avent FFF 143g	7622201687731

PÈRE NOËL

Milka Père Noël Lait 90g	7622210588302
Milka Père Noël Lait Noisette 95g	7622210588456
Milka Père Noël Lait Croustillant 95g	7622210588463

SNOWBALLS

Milka Snowballs Lait 112g	7622210627087
---------------------------	---------------

BOITE CADEAU

Milka Peluche 96g	7622210840264
-------------------	---------------

ASSORTIMENT

Milka Sachet Pralines de Noël Cacao 350g	7622201790349
Milka Sachet Pralines de Noël Cacao 180g	7622201497651
Milka Moments Tendre Noir 236g	7622201811433
Milka Balls FFF Lait Praliné Croustillant 350g	7622201703844

BONBONS DE NOEL

Milka Bonbons de Noël Lait 86g	7622210585592
Milka Bonbons de Noël Noisette 86g	7622210586001
Milka Bonbons de Noël Lait Confetti 86g	7622210585998
Milka Bonbons de Noël Lait Pétillant 86g	7622210585981